

ANNEXE N° 2

à l'avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage
et de financement n° 77/2020

entre le Département, Mulhouse Alsace Agglomération, le Syndicat Mixte
Ouvert pour la Gestion des Ports du Sud Alsace et la Commune de
HOMBOURG

pour le déplacement de la RD 52 (RGC) à HOMBOURG dans le cadre de
l'extension de la Z.I. Mulhouse-Rhin Sud située dans la zone industrialo-
portuaire.

-

Programme de l'opération

Les travaux comprennent la construction d'une déviation de la route départementale n° 52 au droit du projet d'extension de la société GLASTRÖSCH sommairement défini sur le plan figurant en annexe n° 1 entre le carrefour giratoire existant d'accès à ce site et la RD 52 plus au Sud, pour permettre de libérer l'emprise nécessaire à ce projet industriel.

Ce nouveau tronçon de route départementale n° 52 comportera :

- un carrefour giratoire intermédiaire qui pourra jouer un rôle de desserte dans la deuxième phase ;
- un carrefour giratoire avec une branche de desserte du site GLASTRÖSCH. Cette branche sera une voie privée desservant GLASTRÖSCH et réalisée par elle.

La nouvelle route départementale sera conçue et réalisée en conformité aux décisions de l'Assemblée délibérante du Département du Haut-Rhin (ou de sa Commission Permanente), et, à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace (ou de sa Commission Permanente).

Les travaux comprennent également :

- le dévoiement d'un réseau enterré de télécommunications à haut débit de la société Haut-Rhin Télécom, qui longe l'actuelle Route Départementale n° 52 et qui sera installée le long du nouveau tronçon afin de garantir la continuité du réseau ;
- Le démantèlement du tronçon dévié de la Route Départementale n° 52 ;
- la réalisation, le suivi et la gestion de mesures environnementales compensatoires **telles que décrites dans le dossier de demande d'examen au cas par cas qui est ou sera visé par la décision de l'autorité environnementale, et notamment :**
 - **Le déplacement de la flore patrimoniale impactée (gesse hérissée) et son habitat,**

- La restauration d'une prairie de fauche,
- La revégétalisation sous forme de boisements d'une partie de l'actuel tronçon de la Route Départementale n° 52 dont l'emprise à vocation à demeurer dans le domaine public portuaire du SMO,
- Des mesures temporelles techniques et organisationnelles adaptées en phase chantier.